

# COMMUNE DE GRUCHET-LE-VALASSE

## Séance du Conseil Municipal du 28 juin 2010

### Changement de nom de l'Harmonie Municipale de Gruchet-le-Valasse

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide que l'Harmonie Municipale de Gruchet-le-Valasse portera désormais le nom d'**Orchestre du Valasse**.

### Scolarisation des enfants bolbécais et gruchetains - Convention entre les Communes de BOLBEC et GRUCHET-LE-VALASSE sur les dérogations scolaires

Les Communes de BOLBEC et GRUCHET-LE-VALASSE sollicitent les services de l'Inspection de l'Education Nationale pour que :

- a) Les enfants dont les parents, domiciliés dans le lotissement « le Haut Fayeul » sur la commune de GRUCHET-LE-VALASSE, souhaitent une scolarisation en école maternelle ou élémentaire sur BOLBEC
  - ne soient pas comptabilisés dans les effectifs des écoles de GRUCHET-LE-VALASSE
  - soient comptabilisés dans les effectifs des écoles de Bolbec, comme des élèves du secteur et non en cas dérogatoires afin d'être pris en compte dans le calcul des effectifs considérés pour les ouvertures éventuelles de classe.
  
- b) Les enfants dont les parents domiciliés sur BOLBEC mais à proximité de la limite communale (rue de Saint-Antoine, rue des Tilleuls, rue du Pont Bellet, immeuble Besnier), souhaitent une scolarisation en école maternelle ou élémentaire, sur GRUCHET-LE-VALASSE :
  - ne soient pas comptabilisés dans les effectifs des écoles de BOLBEC
  - soient comptabilisés dans les effectifs des écoles de GRUCHET-LE-VALASSE, comme des élèves du secteur et non en cas dérogatoires afin d'être pris en compte dans le calcul des effectifs considérés pour les ouvertures éventuelles de classe.

Monsieur le Maire est autorisé à signer la convention correspondante entre les Communes de BOLBEC et GRUCHET-LE-VALASSE, conclue pour un an, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2010.

### Approbation du Plan Communal de Sauvegarde (P.C.S.)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le Plan Communal de Sauvegarde de la commune qui définit l'organisation prévue par la commune pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population au regard des risques connus.

Les membres de la réserve communale de sécurité civile pourront être amenés à intervenir pour participer aux actions communales de sauvegarde.

### Création de la réserve communale de sécurité civile

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'instituer dans la commune une réserve communale de sécurité civile.

La mission de la réserve communale de sécurité civile est d'apporter, dans le champ des compétences communales, son concours au Maire en matière :

- d'information et de préparation de la population aux risques encourus par la commune ;
- de soutien et d'assistance aux populations en cas de sinistres ;
- d'appui logistique et de rétablissement des activités

## Inscription de chemins ruraux au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (P.D.I.P.R.)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- 1) Accepte l'inscription au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR), des chemins ruraux suivants :

N°	Noms	Section cadastrale
C.R. 6	Chemin du Bas au Valasse	AE
C.R. 7	du Bout de Gruchet	A et C
C.R. 14	Chemin des Mares à Beauchêne	A
C.R. 20	Chemin Herbu de Putemare	AD
C.R. 22	Chemin de la Vieille Chaussée à la Buanderie	AI
C.R. 23	Chemin de Tous-Vents	AD
C.R. 25	Dit de la Fontaine Murée	C
C.R. 26	Dit Chemin des Mares	A et C
C.R. 31	Tendant du chemin du Mont à Lintot	C
C.R. 37	Dit chemin de Rouen à Lintot	C
C.R. 32	Dit de la Forge du Valasse au Mont	AI et C
C.R. 36	Dit du Bois de Roy aux bois des Hauts Champs	C
C.R. 40	Dit Route du Valasse à Nointot	C
C.R. 43	Dit Chemin du Mont à Beauvais	C
C.R. 47	Sente des Forges au Moulin du Becquet	AI
S.R. 26	Dite Sente du Mont Pelier	A
C.R. 46	Dit chemin du Val Meyer tendant au Becquet	AI
S.R. 44	Dite de la rue allant au Mont	C
C.R. 27	Chemin de Gruchet au Val Cerisier	A
-	Lisière du Bois de la Fimague, parallèle à la rue du Pilon	Bordure de la parcelle AD n° 114
-	Traversée du bois, rue de la Roche à la rue de la Bretonnière	AD n° 338 et 195
-	Liaison avec le C.R. n° 20 dit Chemin herbu de Putemare	AD n° 338 et 195
-	Chemin dans le bois entre la V.C. 11 (rue de la Briarderie) et le Parc Eana	AI n° 155p et 156p
-	Chemin dans la plaine entre la V.C. 11 (rue de la Briarderie) et le Parc Eana	AH n° 86

- 2) S'engage à ne pas aliéner la totalité ou partie des chemins ruraux concernés (en cas d'impérieuse nécessité, le Conseil Municipal proposera un itinéraire de substitution rétablissant la continuité du sentier),
- 3) S'engage également à proposer un itinéraire de substitution en cas de modification suite à des opérations foncières ou de remembrement,
- 4) S'engage à conserver leur caractère public,
- 5) Prend acte que l'inscription des chemins ruraux au P.D.I.P.R. vaut inscription au P.D.E.S.I.

## Occupation d'un bien public par une station-relais de radiocommunication, chemin des Celtes - Convention entre la Commune de Gruchet-le-Valasse et l'Entreprise INFOSAT

Dans le cadre de la résorption des zones d'ombres moyen débit, le Conseil municipal, autorisait, par délibération du 24 février 2007, le Département de Seine-Maritime à installer une stations-relais de radiocommunication sur la parcelle cadastrée section AD n° 461, située chemin des Celtes, appartenant à la Commune, et à mettre en place un pylône de 12 m. Une convention a été passée entre la Commune et le Département, définissant les conditions et modalités d'occupation de ce bien public.

Notre Commune est donc actuellement couverte par le réseau Numériséine du Conseil Général.

L'Entreprise INFOSAT, dont le siège est à Saint-Etienne-du-Rouvray, reprendra totalement en charge la gestion et la propriété de ce réseau à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2010.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer une nouvelle convention avec l'Entreprise INFOSAT, identique à celle signée avec le Conseil Général en 2007.

## **Contribution financière de la Commune de Gruchet-le-Valasse au Fonds de Solidarité Logement 2010 - Convention entre le Département de Seine-Maritime et la Commune de Gruchet-le-Valasse**

Le Fonds de Solidarité Logement est un dispositif qui accorde des aides financières sous forme de cautionnements, prêts ou subventions pour accéder à un logement ou s'y maintenir, aux personnes qui entrent dans un logement locatif ou qui se trouvent dans l'impossibilité de payer leur loyer, les charges et les frais d'assurance locative, ou d'assumer leurs obligations relatives au paiement des fournitures d'énergie et d'eau.

Le FSL prend en charge des mesures d'accompagnement social individuelles ou collectives lorsqu'elles sont nécessaires à l'installation ou au maintien dans un logement des personnes ou des familles relevant du Plan Départemental d'Actions pour le Logement des Personnes Défavorisées.

Le Département gère et coordonne le dispositif.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de participer au Fonds de Solidarité Logement en 2010 et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention correspondante avec le Département.

La dépense : **0,76 € x 2 630 habitants = 1 998,80 €**, a été inscrite au compte 65733 du Budget primitif 2010 (décision modificative n° 1).

### **Délégation au Maire en matière de marchés publics**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE de déléguer au Maire, pour la durée de son mandat, le pouvoir de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres, d'un montant inférieur à 193 000 € H.T. pour les fournitures et services, et également d'un montant inférieur à 193 000 € H.T. pour les travaux, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

### **Travaux de défense incendie - Remplacement de deux poteaux d'incendie - Demande de subvention du Département de Seine-Maritime**

Un bilan contrôle des points d'eau a été fait par le S.D.I.S. en décembre 2009. Deux poteaux d'incendie sont à remplacer : l'un à l'angle des rues Maréchal Foch et Maréchal Leclerc, le second à l'angle des rues du Docteur Gernez et Président René Coty. Les travaux sont estimés à 4 285,66 € H.T. et ont été inscrits au budget primitif de l'exercice 2010, compte 61523.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, sollicite une subvention du Département, Direction de l'Environnement, à hauteur de 20 % du montant H.T. soit 857 €.

### **Construction de 14 logements et opération d'acquisition-amélioration rue Stanislas Capelle et Auguste Desgenétais**

#### **1) Avenant n° 1 à la convention n° 1/6394 du 11 juin 2009 passée entre la Commune de Gruchet-le-Valasse et la Société LOGEAL IMMOBILIERE**

Monsieur le Maire a signé une convention entre la Commune de Gruchet-le-Valasse et la Société LOGEAL Immobilière portant sur la réalisation de quatorze logements locatifs sociaux, rues Stanislas Capelle et Auguste Desgenétais. Cette convention a pour objet de définir les engagements de la Commune d'une part, de la Société LOGEAL Immobilière, d'autre part.

Le Conseil Municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer un avenant n° 1 à cette convention, qui apporte des précisions et de nouveaux éléments, non connus lors de la rédaction de la convention :

- La vente du terrain d'assiette du projet se fera au prix principal de 210 000 €, hors frais d'acte. Les parcelles concernées par le projet et leur superficie sont les suivantes :
  - o Parcelle AC n° 1154 de 2 m<sup>2</sup>
  - o Parcelle AC n° 1155 de 3 382 m<sup>2</sup>
  - o ½ sol de rivière de 219 m<sup>2</sup> (non cadastré)
- Des excavations de terres souillées seront réalisées par la Commune de Gruchet-le-Valasse.
- La société LOGEAL Immobilière s'engage à réaliser 14 pavillons P.L.U.S. et une opération d'acquisition amélioration sur les bâtiments existants, 5 rue Auguste Desgenétais.

2) **Vente de terrain par la Commune de Gruchet-le-Valasse à la Société LOGEAL Immobilière - Autorisation donnée au maire de signer l'acte notarié**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer l'acte de vente qui sera dressé par Maître RUELLAN-LIMARE, notaire à Bolbec, 41 rue Jacques Fauquet.

La Société LOGEAL Immobilière effectuera à sa charge tous les raccordements aux réseaux. Les frais notariés correspondants, ainsi que les frais que la Commune aura réglés pour se rendre propriétaire de la maison située 5 rue Auguste Desgenétais, seront à la charge de la Société LOGEAL Immobilière.

3) **Garantie d'emprunts d'un montant total de 1 780 414 Euros auprès de la CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS**

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE, DECIDE :

La Commune de GRUCHET-LE-VALASSE accorde sa garantie pour le remboursement de deux emprunts d'un montant total de 1 780 414 Euros que la Société LOGEAL IMMOBILIERE se propose de contracter auprès de la CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS.

**Construction de 11 pavillons à Gruchet-le-Valasse, rue Richard de Bloesville par la Société ESTUAIRE DE LA SEINE - Garantie d'un emprunt de 1 400 000 Euros auprès du CREDIT FONCIER DE FRANCE**

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE, DECIDE :

La Commune de Gruchet-le-Valasse accorde sa garantie solidaire, à hauteur de 100 %, à la S.A. d'HLM Estuaire de la Seine, pour le remboursement de toutes les sommes dues au titre de l'emprunt de 1 400 000 Euros (UN MILLION QUATRE CENT MILLE EUROS) à contracter auprès du Crédit Foncier de France.

**Création d'une 5<sup>ème</sup> classe à l'école maternelle Françoise Dolto - Transformation du préau en salle d'activités à usage multiple et implantation d'un nouveau préau dans la cour de récréation - Autorisation donnée au Maire de déposer les déclarations préalables correspondantes**

Suite à la décision de Monsieur l'Inspecteur d'Académie d'ouvrir une cinquième classe à l'école maternelle Françoise Dolto à la rentrée de septembre 2010, il est projeté de transformer le préau de cet établissement (situé sur la parcelle cadastrée section AC n° 173) en salle d'activités à usage multiple, et d'implanter un nouveau préau préfabriqué dans la cour de récréation (partie de la parcelle cadastrée section AC n° 175).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à faire les demandes d'autorisation d'urbanisme correspondantes.

**Aide aux établissements scolaires du 1<sup>er</sup> degré - Création d'une 5<sup>ème</sup> classe à l'école maternelle Françoise Dolto - Demande de concours financier du Département de la Seine-Maritime et de la Communauté de Communes Caux vallée de Seine**

Monsieur le Maire expose que Monsieur l'Inspecteur d'Académie a pris la décision d'ouvrir une cinquième classe à l'école maternelle Françoise Dolto à la rentrée de septembre 2010.

Il est donc indispensable et urgent de réaliser un certain nombre de travaux et achats pour pouvoir accueillir les enfants en surnombre dans cet établissement.

A l'unanimité, le Conseil Municipal sollicite le concours financier du Département de la Seine-Maritime au titre de l'aide aux établissements scolaires du 1<sup>er</sup> degré (à hauteur de 20 % du montant H.T.) et de la Communauté de Communes Caux vallée de Seine.

## Exercice budgétaire 2010 - Décision modificative n° 1

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, de modifier le budget primitif 2010 comme suit :

DESIGNATION	DEPENSES		RECETTES	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
Cpte 60632 - Fourniture petit équipement	10 000,00 €			
<b>Total Chapitre 011</b>	<b>10 000,00 €</b>			
Cpte 6557 - Contribution politique habitat (Pass Foncier)	2 000,00 €			
Cpte 65733 - Département (F.S.L.)		2 000,00 €		
<b>Total Chapitre 65</b>	<b>2 000,00 €</b>	<b>2 000,00 €</b>		
Cpte 023 - Virement Section Investissement		10 000,00 €		
<b>Total Chapitre 023</b>		<b>10 000,00 €</b>		
<b>INVESTISSEMENT</b>				
Cpte 21534-069 - Eclairage public		10 800,00 €		
Cpte 2184-078 - Ecole maternelle (mobilier 5 <sup>eme</sup> classe)		10 000,00 €		
Cpte 2188-067- Jardin public (jeux)		2 029,00 €		
<b>Total Chapitre 21</b>		<b>22 829,00 €</b>		
Cpte 2312-067 - Jardin public (travaux clôture)	2 029.00 €			
Cpte 2313-078 - Ecole maternelle		41 100,00 €		
Cpte 2313-082 - Maison pour Tous	51 900,00 €			
<b>Total Chapitre 23</b>	<b>53 929.00 €</b>	<b>41 100,00 €</b>		
Cpte 16878 - Autres dettes. Régul. écriture				175 000.00 €
<b>Total Chapitre 040</b>				<b>175 000.00 €</b>
Cpte 16878 - Autres dettes. Régul. écriture			175 000.00 €	
<b>Total Chapitre 16</b>			<b>175 000.00 €</b>	
Cpte 021 - Virement de la section de fonct				10 000,00 €
<b>Total Chapitre 021</b>				<b>10 000,00 €</b>

### Attribution de la Médaille d'Honneur de la Ville de Gruchet-le-Valasse

Le Conseil municipal décide de décerner la Médaille d'Honneur de la Ville de Gruchet-le-Valasse à Monsieur Didier BRUNET, à l'occasion de son admission à une retraite bien méritée. En effet, Monsieur BRUNET est commerçant (vente de fruits et légumes et épicerie) à Gruchet-le-Valasse depuis 50 ans.

Le Maire,  
D. PERALTA